

I Réflexions sur les liens entre le travail humain et le développement durable

Pascal Béguin

Professeur en ergonomie, IETL, EVS UMR 5600

Valérie Pueyo

Maîtresse de conférences en ergonomie HDR, IETL, EVS UMR 5600

Christelle Casse

Maîtresse de conférences en ergonomie, IETL, EVS UMR 5600

En une quinzaine d'années, la thématique du « développement durable » s'est imposée sur l'agenda politique et économique international, et compte désormais un nombre des valeurs que les communautés internationales désirent promouvoir pour organiser leur devenir. Pour autant, la place qu'y tient le travail, en tant qu'enjeu scientifique et concret, est loin d'y être claire.

Les disciplines intéressées par les questions du travail ne peuvent pourtant pas rester insensibles, ni même extérieures à cet enjeu sociétal massif, pour au moins deux raisons. La première est très pragmatique : la promotion du développement durable conduit les entreprises à intégrer les préoccupations environnementales dans leurs critères de performance (par exemple la réduction de leur empreinte carbone, etc.), ce qui n'est pas sans effet sur les pratiques professionnelles. La seconde raison est plus fondamentale : la notion de développement durable est issue d'une riche interrogation sur l'impact du modèle économique occidental sur les environnements. Mais elle ne s'y réduit pas. On ne peut omettre les finalités « sociales », qui concernent l'insertion sociale et donc l'emploi, ainsi que le travail, qui est explicitement appréhendé comme un « besoin fondamental » dans le rapport séminal de la notion de développement durable (Brundtland, 1987). Et les liens entre cette dimension « sociale » du développement durable et le travail sont à l'œuvre dans les entreprises. On pense en particulier à l'ambition normative de la responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises (RSE), qui peut être appréhendée comme la traduction microéconomique (à l'échelle des entreprises) des notions macroéconomiques (à l'échelle mondiale) du développement durable (Mauléon & Silva, 2009). Bien plus : on espère que les enjeux du développement durable occuperont une place croissante au sein des disciplines, mais aussi des pratiques professionnelles de ceux qui sont concernés par le travail d'autrui.

Dans cette perspective, l'objectif de ce court article est de partir du développement durable pour interroger ses effets et ses multiples rapports de composition avec le travail humain. On fera dans un premier temps quelques rappels sur la notion de développement durable, pour mieux en marquer les enjeux. C'est sur cette base que nous chercherons à définir la place qu'y occupe le tra-

vail, à partir des débats qui sont en cours au sein de notre propre discipline : l'ergonomie.

Croissance économique, développement, écodéveloppement et développement durable

Le concept de développement durable est une innovation notionnelle qui s'inscrit dans une histoire de la pensée du développement économique et social. Et dont il est utile de reprendre les étapes les plus marquantes.

À partir d'une vision du développement réduite à la seule croissance économique, et dont W. Rostow (1952) avait cru pouvoir tracer les stades (le stade le plus élevé étant celui des pays « développés » occidentalisés), on est passé dès le début des années soixante à une acception du concept de développement prenant en compte à la fois les changements sociaux mais également institutionnels, au-delà de la croissance économique. Le rôle de l'éducation, le « capital humain », les politiques sanitaires deviennent à ce titre des thèmes légitimes dans les cercles onusiens. Apparaît dans ce contexte une très claire distinction entre croissance économique (*growth*) et développement, dans la mesure où le développement nécessite d'articuler à l'accroissement de la production et du revenu des changements institutionnels et sociaux.

Mais dès les années soixante-dix émergent des inquiétudes écologiques, sur la base d'un double constat.

- Les actions de développement menées dans les pays du Sud ont souvent des conséquences très négatives pour l'environnement naturel de ces pays (dégradation des ressources, des biotopes et des sols, réduction de la biodiversité), du fait d'une combinaison de facteurs : inadaptation des techniques occidentales (ignorance des objectifs, des priorités et des référents culturels des populations locales), qui conduisaient à d'inquiétants facteurs de dégradation (Milton et Farvar, 1972), qui est elle-même en obstacle à l'amélioration de la situation et des conditions de vie des populations les plus démunies.
- Parallèlement émerge une inquiétude massive sur les limites de la croissance dans un monde

fini. L'exploitation exponentielle des ressources, renouvelables et non renouvelables, la production de déchets, les rejets de produits polluants, etc., questionnent à terme l'habitabilité de la planète. C'est donc à l'échelle du globe que la poursuite du développement économique (et démographique) de l'humanité apparaît incompatible. « Halte à la croissance! » disait en français le premier rapport du Club de Rome (Meadows *et al.*, 1972), alors que Nicholas Georgescu-Roegen (1979) reprenait en écho: « Demain la décroissance ».

Face à cette position teintée de catastrophisme et de radicalisme⁵, et qu'on peut qualifier de « éco-éco » (une fois pour économie, et une fois pour écologie), émergera durant les années soixante-dix (et sous l'impulsion, entre autres, de Gunnar Myrdal, Amartya Sen, Colin Clark et Ignacy Sachs) un courant connu sous le terme d'*écodéveloppement*, et qui constituera la référence de la déclaration de Stockholm (1972), et surtout de la déclaration de Cocoyoc de 1974 et du rapport de la Fondation Hammarskjöld (1975), considérés comme les documents fondateurs de l'écologie politique.

L'écodéveloppement se donnait pour objectif d'articuler objectifs économiques, protection de l'environnement et objectifs humanistes (Sachs, 1980). Quatre idées principales en formaient l'armature.

- Dans un monde aux besoins économiques et sociaux pressants, une approche ne voyant dans l'activité humaine que la perturbation d'une nature, qui, sans elle, serait équilibrée, est indéfendable sur le plan axiologique et irréaliste sur le plan politique. La protection de l'environnement doit se penser de l'intérieur de stratégies de développement plus globales.
- Le développement doit s'attacher de façon prioritaire à satisfaire les besoins fondamentaux, matériels et immatériels des populations; et non se préoccuper des seules demandes solvables. Il s'agit de favoriser l'autonomie des personnes (concept de « capacités » de A. Sen et de « mode de production » autonome de I. Illich) et des populations (sans confondre autonomie et autarcie).
- Les choix techniques constituent la variable clé de l'harmonisation des différents objectifs poursuivis par la société et sont le lieu de l'articulation principale entre sociétés et nature. L'objectif est donc de viser l'adaptation des techniques aux caractéristiques naturelles et sociales des différentes régions du monde (problématique des « techniques appropriées »), au lieu de vouloir adapter milieux et populations aux techniques inventées par et pour l'occident développé. Cela ne doit en rien exclure les apports de la science moderne, mais demande que ses applications technologiques soient développées

en tenant davantage compte du contexte précis de leur insertion.

- Le développement (par distinction avec la croissance économique) ne peut pas résulter des seuls mécanismes de marché. Il nécessite, d'une part, des régulations globales, afin de coordonner la mobilisation des ressources nécessaires et de lever les obstacles au développement local. Et, d'autre part, des régulations locales, avec une fonction d'animation et de coordination, qui devraient associer les populations concernées à la fois à la conception et à la mise en œuvre pratique des actions de développement.

Malgré la solidité formelle de son argumentaire, l'*écodéveloppement* sera abandonné au milieu des années quatre-vingt. Son contenu, que Sachs et son équipe (Sachs *et al.*, 1980) désignaient comme un « style de développement écologiquement convenable » défini par les populations elles-mêmes, et mettant en œuvre des techniques adaptées aux écosystèmes afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux, était probablement trop radical pour être soutenu par les pays (exportateurs et diffusionnistes) du Nord, et par la finance internationale⁶.

Et c'est le vocable plus neutre de « développement durable » (*sustainable development*), employé pour la première fois en 1980 par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et le WWF (World Wildlife Fund), qui s'imposera à l'occasion des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement créée en 1983 par l'assemblée générale des Nations unies. Le rapport de cette commission est connu du nom de sa présidente, M^{me} G.H. Brundtland. Il sera publié en 1987, sous le titre *Our Common Future* (Brundtland, 1987).

La substitution de la notion de développement durable à celle d'écodéveloppement donnera lieu à débats et à controverses, dans la mesure où le développement durable apparaît à beaucoup comme étant plus flou au plan scientifique que celle d'écodéveloppement (Harribey, 2002). Mais, en dépit des ambiguïtés, et bien au-delà du « marché carbone », cette notion résulte d'un compromis politique qui cristallise aujourd'hui les débats, au Nord comme au Sud, et constitue ainsi une référence partagée par un grand nombre d'acteurs économiques et sociaux (Tubiana, 2000).

Le rapport Brundtland définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». À la différence du « rapport Meadows » et de « l'éco-éco » évoqués ci-dessus, l'objectif n'est pas la décroissance mais une autre croissance, « qualitative » plutôt que « quantitative » (pour reprendre les termes de Chaniel et Laville, 2002). L'enjeu est en effet de fonder le développement

(5) Radicalisme car ce catastrophisme n'est pas sans poser de nombreuses questions sur la gouvernance des populations, comme l'exprime avec acuité Riesel et Semprun (2008): « Catastrophisme, administration du désastre et soumission durable ».

(6) Il faut également souligner que cette période correspond à l'apogée du « Mouvement des pays non alignés », qui critiquent la domination des pays riches et qui, bien que très divers politiquement, réclamaient la mise en place d'un nouvel ordre économique international.

sur *ce qui compte pour les populations* (l'espérance de vie, l'accès à l'éducation et aux choix politiques, etc.), plutôt que sur *ce qui se compte* (le PIB, les revenus et le capital). À ce titre, la notion de développement durable va bien au-delà de l'épouvantail de la décroissance, et de la présentation caricaturale et strictement limitée à la préservation de l'environnement qu'on lui octroie (parfois volontairement). Elle est souvent présentée comme reposant *a minima* sur trois piliers⁷: (i) la durabilité environnementale, qui pose la question de la préservation mais surtout de l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et de leur renouvellement, (ii) l'équité sociale, qui renvoie à la notion de « bien fondamental » et d'autonomie, et appelle à des conditions de vie justes et équitables pour tous les hommes et femmes, et enfin (iii) à la viabilité économique, qui pose la question d'une évolution de notre modèle économique, intégrant une croissance différente et *a minima* raisonnée.

Le travail? Emploi, travail et travailler

On a souvent souligné que les trois piliers qu'on vient d'évoquer ne sont pas dans un rapport d'équivalence. Il apparaît en effet que le noyau dur du développement durable tient aux relations entre les processus économiques et les transformations de l'environnement – c'est-à-dire des ressources planétaires – (Gaudard et Hubert, 2002). À cet égard, le travail peut apparaître comme une « variable oubliée » du développement durable (Bazillier, 2011). Et c'est d'ailleurs pour pallier cette omission que dès 1999, l'OIT proposera avec force la notion de « travail décent » qui sera reprise en 2007 par l'ONU, nous allons y revenir.

L'articulation entre travail et développement durable peut être saisie selon au moins trois perspectives bien distinctes: l'emploi, l'impact non durable des régimes de travail actuels et enfin les transitions des activités de travail que requiert un développement durable.

La première perspective concerne moins le travail que l'accès au marché du travail, c'est-à-dire l'emploi. En Europe, les impulsions relatives au développement durable constituent en effet un gisement important d'emplois nouveaux: ceux de l'économie verte⁸ (efficacité énergétique, commerce équitable, etc.) et les emplois dits « verts » (ou *green jobs*) qui sont dédiés à « mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement », tels que la gestion des déchets par exemple. Or ce gisement d'emplois est très loin d'être marginal puisque l'ensemble des professions à

finalité environnementale (les « emplois verts ») ou dont l'exercice évolue avec les préoccupations environnementales (les « emplois verdissants ») est estimé à quatre millions d'emplois en France (données 2018).

On peut néanmoins souligner que la question de l'emploi apparaît restrictive si on l'appréhende au plan international, dans la mesure où elle ne rend pas suffisamment compte de l'économie informelle des pays du Sud. Mais la question de fond est en fait de savoir à quel titre et sous quelles formes les cadres normatifs relatifs au développement durable s'articulent à la croissance, au revenu et à la consommation. Et, *in fine*, de savoir quel rôle jouent les « normes fondamentales du travail » édictées par l'OIT en 1998 (et qui sont actuellement loin d'être mises en œuvre partout dans le monde). Pour rappel, ces normes concernent: (i) le droit de négociation collective, (ii) l'élimination du travail forcé, (iii) l'abolition du travail des enfants et (iv) l'élimination de la discrimination. Or de telles normes ne sont pas opposées à la croissance. Elles constituent au contraire une source d'efficacité économique, dans la mesure où leur respect constitue un « investissement social » (Bazillier, 2011). Ainsi la diminution du travail des enfants: à court terme, ceci représente un coût (coût d'éducation des enfants et effet d'opportunité du fait de salaires plus élevés), mais c'est un bénéfice à long terme, du fait d'une meilleure productivité (par la formation), et par de meilleurs salaires (qui supportent la croissance par la consommation).

La seconde perspective concerne la durabilité des systèmes de travail actuels. On peut, à titre d'exemple, revenir sur les emplois verts évoqués à l'instant. L'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) soulignait en 2013⁹ que ce qui apparaît bon pour l'environnement ne l'est pas nécessairement pour la santé et la sécurité des travailleurs. Les conditions de travail des opérateurs qui trient nos déchets sont par exemple loin d'être satisfaisantes, de nouveaux risques émergent même dans ces secteurs (liés par ex. aux bio-déchets, à la gestion de l'énergie, etc.). Et le *European Trade Union Institute* (ETUI) s'interrogeait en écho en 2014 sur la manière dont l'économie circulaire pourrait protéger l'environnement tout en créant des emplois durables du point de vue des conditions d'exécution du travail. Car nos modèles productifs actuels ne sont évidemment pas durables si on les appréhende sous l'angle des conditions de travail (pathologies professionnelles, accidents du travail, etc.).

Initialement impulsés par un groupe de chercheurs suédois (Docherty *et al.*, 2002), les travaux de recherche

(7) Les auteurs de ce texte (et malgré leurs nombreuses recherches) n'arrivent pas à identifier clairement l'origine de cette présentation en « piliers », qui n'apparaît pas dans le rapport Brundtland. Soulignons en outre que la pertinence d'autres piliers est discutée, tel que le pilier institutionnel. On conserve cependant cette présentation du fait de son caractère didactique.

(8) Est dite verte « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources » (Programme des Nations unies pour l'environnement [2011], *Vers une économie verte: Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'intention des décideurs*, 2011, p. 9).

(9) <https://osha.europa.eu/en/emerging-risks/green-jobs>

sur la durabilité du travail ont fait l'objet d'une importante littérature ¹⁰, tout particulièrement en lien avec le vieillissement (v. par ex. Gollac *et al.*, 2008, Volkoff *et al.*, 2015). Ils reposent centralement sur une opposition entre des systèmes de travail dits « soutenables », et des systèmes de travail dits « intensifs ». Ces derniers peuvent être caractérisés par cinq dimensions : l'intensification du travail (augmentation des rythmes), la complexité des tâches requises (*vs* une absence de moyens pour les réaliser), des changements technologiques et organisationnels fréquents (percutant les itinéraires professionnels des salariés et impactant leur vieillissement), la faiblesse des discussions locales sur les stratégies de travail mises en œuvre; et enfin, des modes d'évaluation des performances professionnelles déconnectés de la réalité du travail.

Les enquêtes réalisées dans cette perspective ont largement montré que les systèmes intensifs se développent beaucoup dans notre économie, et avec eux les effets délétères pour les travailleurs (et pour la qualité des produits et des services). La définition de ce que serait un système de travail « soutenable » est en revanche plus difficile. On peut cependant souligner le travail réalisé en ce sens au sein du Centre d'études de l'emploi (Gollac *et al.*, 2008). A été considéré comme soutenable un système de travail qui répond aux trois critères suivants :

- être « bio-compatible », c'est-à-dire adapté aux propriétés fonctionnelles de l'organisme humain et à son évolution au fil de l'existence;
- être « ergo-compatible », c'est-à-dire propice à l'élaboration de stratégies de travail efficaces;
- et enfin, être « socio-compatible », c'est-à-dire favorable à l'épanouissement dans les sphères familiale et sociale, et à la maîtrise d'un projet de vie (Gollac *et al.*, 2008).

Globalement, ces travaux s'inscrivent dans la promotion d'une régulation normative et réglementaire. Mais elles sont moins articulées aux normes fondamentales du travail évoquées précédemment qu'aux objectifs stratégiques de l'OIT énoncés dans le cadre de l'Agenda du travail décent en 1999 ¹¹, à savoir : 1) promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail; 2) accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents; 3) accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous; 4) renforcer le tripartisme et le dialogue social. Comme on le voit, ces objectifs intègrent les normes fondamentales du travail, mais elles étendent l'objectif aux conditions dans lesquels celui-ci s'effectue. Comme le soulignait Juan Somavia, « il ne s'agit pas seulement de créer des emplois, mais de créer des emplois d'une qualité acceptable » ¹².

Cette seconde perspective, sur la durabilité des conditions de travail, considère donc d'emblée le travail comme une dimension du développement durable. Les modes de développement économique et productif actuels sont non durables car ils sont source d'externalités négatives pour les travailleurs. Or les conditions de travail constituent un « besoin essentiel » des populations et un enjeu qui devrait s'imposer sur l'agenda économique et politique. Cette perspective présente l'avantage d'inscrire potentiellement toute une tradition d'études et de recherches sur les conditions de travail, ses normes et ses régulations dans la dynamique des enjeux du développement durable. Mais on remarquera cependant qu'elle prend le risque d'être peu audible pour les non spécialistes : les questions environnementales lui sont pour une large part étrangères.

La troisième perspective est relative aux transformations du *travail* (des modèles économiques et productifs actuels) et du *travailler* (des activités et des pratiques de travail) qu'appelle le développement durable. Elle n'est pas seulement concernée par la durabilité des conditions de travail. Elle prend également en compte la dimension pragmatique de ce qui est fabriqué dans le travailler (entendu comme activité finalisée) et dont les conséquences potentielles sur l'environnement (sa préservation ou au contraire sa dégradation) sont posées.

Cette perspective s'inscrit en fait dans un débat sur les finalités du développement durable, que le PNUD désigne de la manière suivante : « la création d'un environnement dans lequel les personnes peuvent développer leur plein potentiel et mener une vie productive et créative en accord avec leurs besoins et leurs intérêts » (www.undp.org). Or, c'est avant tout cette orientation que la notion de « travail décent » avait initialement pour finalité de déployer. En effet, « le concept de travail décent implique ni plus ni moins que le dépassement du paradigme matériel. Dans ce cadre, le travail ne sert plus seulement à produire des biens et des services au sein de la communauté ni, pour l'individu, à gagner sa vie au plan monétaire. Il est aussi considéré comme un domaine de créativité humaine, de réalisation de soi et un outil contribuant au bien commun » (Peccoud, p. 21, 2004). Cette notion de travail décent a donné lieu à de très riches débats, qu'il ne s'agit pas d'épuiser ici. Elle vise à dépasser la seule dimension « matériel » du revenu et du PIB, point largement évoqué ci-dessus. Mais elle présente en outre deux dimensions, centrales.

La première dimension est qu'elle a pour ambition de fournir une vision « positive » du travailler dans la mesure où l'activité des hommes et des femmes, dans les bureaux, les ateliers et les champs n'y est pas centralement appréhendée en tant que peine (« job » ou

(10) Notons qu'une grande partie du 40^e édition du congrès de la Société d'ergonomie de langue française tenu en 2005 et intitulé « Ergonomie et Développement durable » a été consacrée à cette question.

(11) <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang-fr/index.htm>

(12) Déclaration de M. Juan Somavia, directeur général du BIT au sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 29 août 2002, in BIT, Commission de l'emploi et de la politique sociale, résultat des conférences de l'ONU.

« labeur »), mais en tant que domaine de créativité et de contribution utile au monde. Cette contribution au monde doit, comme le souligne Peccoud, être envisagée selon deux plans : ses dimensions objectives (de ce qui est produit par le travail – *via* les technologies et les savoir-faire –, et sa valeur pour la vie) et subjectives (de l'identité, et de la place occupée parmi les autres); les travailleurs étant, par leur travail, capables de devenir sujets de leurs propres existences (ou *a contrario* de s'en trouver plus déshumanisés et aliénés). Cette perspective émancipatrice doit être inscrite dans un contexte historico-culturel (c'est la raison pour laquelle le travail est dit « décent » plutôt que « digne »¹³), et dans un cadre économique donné (celui de l'entreprise), dont les rapports de subordination sont évidemment questionnés (y compris sur le plan économique).

La seconde dimension, conformément à la mission originelle de l'OIT, réside dans une volonté de renforcer le pilier social du développement durable et son intégration aux piliers environnementale et économique. Or le volet environnemental suppose une transformation des modes de production, et surtout une modification de la relation au milieu naturel et au « système terre », au-delà d'un rapport de contrainte et/ou de force. Et comme le soulignait avec force Juan Somavia dans son discours de présentation de 1999, ceci demande de « révolutionner notre façon de travailler et changer radicalement notre façon de faire [...] ». Mais pour ce faire, « ce sont les femmes et les hommes qui [par leur activité] seront les principaux acteurs de la transition technologique vers la durabilité que nous recherchons » (Somavia, 1999, p. 9).

Dans ce contexte, l'enjeu est donc de raisonner les mutations des systèmes de production et d'accompagner les transitions professionnelles qui sont nécessaires pour passer à des formes de production plus durables, y compris au plan du travail humain; mais aussi pour la vie des abeilles (Duarte *et al.*, 2015)... Or les transformations requises sur le plan des activités de travail peuvent être extrêmement profondes. Prenons un exemple : les agriculteurs qui passent des formes de production intensives issues de la « révolution agricole »¹⁴ à des formes de production plus respectueuses de l'environnement. La culture intensive repose sur ce qu'on peut qualifier d'une « stratégie virile » de la maîtrise du vivant : on veut fabriquer le milieu en contrôlant le vivant (au niveau du génome) et les facteurs de culture grâce à l'usage des intrants (des phytosanitaires, des engrais, etc.). Or les formes de culture plus respectueuses de l'environnement reposent sur un tout autre paradigme : un rapport souple au milieu. Il s'agit en effet d'intervenir par touches afin que le vivant avec

lequel on compose aille là où on aimerait qu'il aille. Entre l'agriculture intensive et l'agriculture organique, les manières de faire, les manières de penser, les valeurs qui sont mobilisées, les objets du travail même, sont très différents. Et ceci change tout, il faut redéfinir ce sur quoi porte l'action, redéfinir les outils, mais également les concepts et les indicateurs pertinents, ainsi que les ressources (cognitives, procédurales, par exemple les techniques d'observation) à mobiliser pour atteindre les buts. Il faut même changer les valeurs puisqu'il faut redéfinir ce qui compte.

Cette troisième orientation est donc substantiellement différente de la précédente. Elle considère que c'est le développement durable qui pénètre et percuté le travail. Le travail, entendu comme activité finalisée, s'inscrit dans un cadre économique de création de valeur dont les conséquences potentielles sur l'environnement (sa préservation ou au contraire sa dégradation) sont posées. Mais elle considère également que le travailler est puissance d'être et d'agir. C'est dans l'activité humaine que réside la possibilité de concevoir des systèmes de production durables (dans ses dimensions techniques et politiques). Un tel processus suppose évidemment de prendre en compte les enjeux de transformation des activités de travail (et pas seulement les dimensions économiques et techniques), c'est-à-dire de saisir les transformations possibles (en évitant celles qui sont impossibles ou non souhaitables, y compris sur le plan de la durabilité des conditions de travail) durant des processus de transitions. Transitions qu'il convient donc de saisir comme des trajectoires, des processus de développement de l'expérience, ouverts sur le futur.

En guise de conclusion (provisoire)

Dans les représentations sur le développement durable, la sphère sociale marque le pas sur la sphère économique parce qu'on considère plus ou moins implicitement que c'est la croissance qui est le facteur principal d'amélioration du social¹⁵.

L'analyse montre pourtant que les relations entre les sphères économiques et environnementales sont doublement médiatisées : (i) par *la technologie*, qui fait le passage entre les sphères économiques et environnementales, et (ii) par *les dimensions normatives et politiques* du vivre ensemble. C'est dans cette double médiation, des dimensions techniques (de l'utilité et de la performance – globale – ?) et du politique (de l'organisation de la vie dans la cité et du vivre ensemble, y compris dans la répartition des richesses mais aussi de l'organisation

(13) La dignité doit être reconnue à toute personne humaine. La décence en revanche est la manière dont cette dignité est reconnue et prise en compte dans un contexte historico-culturel particulier.

(14) C'est-à-dire un « package technologique » destiné à répondre aux attentes d'une production standardisée à grande échelle, comprenant usage d'intrants (pesticides et engrais azotés), recours à la mécanisation (en remplacement de la main-d'œuvre), irrigation à grande échelle et monocultures.

(15) Et dans une moindre mesure de l'environnemental, comme l'affirment parfois les pays du Sud (« notre pollution c'est la pauvreté »), l'argumentaire étant que la pauvreté est le principal facteur de pression sur l'environnement.

productive) que se situe la réflexion sur les liens entre travail et développement durable (Béguin *et al.*, 2012).

Mais la focale est alors très large. En réalité, questionner la place qu'occupe le travail dans le développement durable conduit nécessairement à une réflexion sur les dimensions qui sont réellement en jeu, et *in fine*, à un effort de précision sur le concept même de travail qui est mobilisé. Ce texte n'en a pas fait l'économie, puisqu'on a dû distinguer *le travail* (entendu comme régime socio-historique de production) et *le travailler* (comme activité de travail)¹⁶, à côté de *l'emploi* (l'accès au marché du travail) et des *conditions de réalisation du travail* (qui sont actuellement non durables). C'est sur la base de ces distinctions que nous avons identifié nos trois perspectives.

Si on laisse de côté la question de l'emploi (évidemment importante, mais qui doit à notre sens être maintenue distincte du travail), deux perspectives bien différentes ont été identifiées ci-dessus, dont on souhaite ici souligner les enjeux, en particulier dans le cadre d'un dialogue interdisciplinaire entre ergonomie et droit.

La perspective sur la durabilité du travail considère d'emblée le travail comme une dimension du développement durable. Par conséquent, la construction internationale de références et de cadres normatifs relatifs au développement durable (normes internationales du travail, objectifs stratégiques sur le travail décent, etc.) apparaît alors comme une ressource susceptible de

contribuer à la régulation des conditions de travail. Et en non-juriste, il nous semble qu'il existe, si ce n'est une intégration immédiate, tout au moins une convergence possible entre droit social et du travail, ergonomie et développement durable.

La seconde perspective, celle qui porte sur les mutations et transitions du travail, dresse en revanche un tout autre panorama. Dans cette orientation, c'est le développement durable qui percute le travail. Les modes de production, tout comme les pratiques de travail d'aujourd'hui ne sont pas durables, car trop destructrices des environnements et du vivant, à grande échelle. S'y pose donc la capacité des acteurs à explorer d'autres voies, dont certaines peuvent être très fortement alternatives. L'apport de cadres normatifs et réglementaires est alors beaucoup moins clair, et peut même parfois paraître ambigu. On pense, par exemple, à des formes d'expérimentations dans lesquelles des pratiques de don contre-don, mobilisées en substitution de la rétribution salariale, auront toutes les chances d'apparaître comme du travail masqué. Pour autant, des limites sont nécessaires, toutes les expérimentations n'étant évidemment pas acceptables. La question qui est alors posée est de savoir comment, et sous quelles formes, des cadres normatifs pourraient être mobilisés en soutien et en ressources de processus nécessairement incertains, dont la finalité est de contribuer à construire de l'expérience pour bâtir un monde plus juste, plus durable; et moins violent.

(16) Sur cette distinction entre travail et travailler on pourra se reporter à P. Béguin, J. Robert, C. Ruiz, *v° Travail et Travailler*, in E. Brangier & G. Valey (eds.), *Dictionnaire encyclopédique de l'ergonomie. 150 notions clés*, Dunod.

Bibliographie

- R. Bazillier, *Le travail, grand oublié du développement durable*, Le Cavalier Bleu, 2011.
- P. Béguin, F. Duarte, F. Lima & V. Pueyo, « Activity at work, innovation and sustainable development », *Work* 41/2012 (suppl.), 89-94.
- G.H. Brundtland, Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future, 1987 (en ligne: <http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>).
- P. Chaniel & J. Laville, « L'économie solidaire: une question politique », *Mouvements* 1(1), 11-20, 2002 (en ligne: <https://urlz.fr/fAHc>)
- P. Docherty, J. Forslin & A.B. Sahini, *Creating sustainable work systems-Emerging perspective and practice*, Routledge, 2002.
- F. Duarte, P. Béguin, V. Pueyo, L. Lima, « Work activity within sustained development », *Production*, 2015, 25(2) : 257-265, abr./jun. (en ligne: <http://dx.doi.org/10.1590/0103-6513.156013>)
- N. Georgescu-Roegen, *Demain la décroissance*, Pierre-Marcel Favre, 1979.
- O. Godart et B. Hubert, *Le développement durable et la recherche scientifique de l'Inra*, rapport intermédiaire de mission à Madame la Directrice générale de l'INRA, 23 déc. 2002, INRA.
- M. Gollac, S. Guyot & S. Volkoff, *Emploi soutenable carrières individuelles et protection sociale*, rapport de recherche du Centre d'Études de l'Emploi, Doc. fr., 2008, n° 58, 146 p.
- D. Hammarskjöld, *Que Faire?* Rapport préparé à l'occasion de la septième session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies, 1975.
- J.-M. Harribey, « La lourdeur insoutenable du développement capitaliste », *La Pensée*, 331, juillet-septembre, 2002.